

GAY-LUSSAC EUROPE FLEX

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2025

GAY-LUSSAC GESTION



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	9
Rapport du commissaire aux comptes	11
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	16
Actif	16
Passif	17
Compte de résultat	18
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	21
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	22
Règles & méthodes comptables	24
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	26
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	27
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	28
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	29
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	29
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	29
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	30
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	31
Exposition directe sur le marché des devises	32
Exposition directe aux marchés de crédit	33
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	34
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	35
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	36
Créances et dettes - ventilation par nature	36
Frais de gestion, autres frais et charges	37
Engagements reçus et donnés	39
Acquisitions temporaires	39
Instruments d'entités liées	40
Détermination et ventilation des sommes distribuables	41
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	41
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	43
Inventaire des actifs et passifs	45
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	48
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	51

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	51
Synthèse de l'inventaire	52
Informations SFDR	53

Société de gestion	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Commercialisateur	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation intégrale du résultat net et des plus values nettes réalisées, comptabilisation des coupons courus pour les Parts A et I.

Objectif de gestion : Le FCP, a pour objectif de rechercher, au travers d'une allocation d'actifs discrétionnaire et de la sélection de titres, une performance annualisée nette supérieure à 5%, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, par un placement à dominante actions, investi sur les marchés des pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance, et promouvant des caractéristiques sociales et environnementales.

L'objectif de performance est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion et ne constitue pas une garantie de rendement.

Indicateur de référence : Aucun indice de marché existant ne reflète l'objectif de gestion du FCP.

La stratégie d'investissement utilisée rend sans signification la comparaison à un éventuel indicateur de référence. Le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel la composition d'un indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées :

Le Fonds est investi entre 0 et 100% dans des actions cotées de petites (entre 50 et 500 M €), moyennes (entre 500 M € et 4 Mds €) et grandes capitalisations (> 4Mds €) de tous les pays de l'Union Européenne et pays OCDE.

Elles sont sélectionnées selon une approche spécifique dite « Gestion Thématique Transversale » en privilégiant des entreprises au travers de grands thèmes d'investissement transversaux globaux définis à partir du scénario macro-économique mondial retenu par la société de gestion. En amont de la sélection stock picking, un screening quantitatif est effectué en utilisant trois facteurs de risque : Low Volatility, Low Beta, et Momentum.

Les décisions d'investissements dépendent ensuite essentiellement de critères de valorisation quantitatifs (levier opérationnel, génération de cash-flows, ratios de valorisation, rentabilité des fonds propres, décote sur l'ANR – Actif Net Réévalué -, rendement...) et qualitatifs (profil du secteur d'activité, qualité du management, pérennité du business model...). Pour ce faire, le gestionnaire du FCP privilégiera les rencontres privées avec les entreprises cotées. Les lignes sont constituées avec un objectif de conservation à long terme.

L'analyse extra-financière, fondée sur la prise en compte des critères ESG, un filtre d'exclusion sectorielles et normatives et un suivi des controverses mensuel, vient compléter l'analyse financière dans le stock-picking venant réduire l'univers d'investissement en amont.

Enfin, le poids de chaque valeur en portefeuille est déterminé en budget de risque afin de réduire la volatilité et le risque du portefeuille.

La part de l'actif qui n'a pas été investie en actions, faute d'opportunités, est placée en produits de taux, monétaires ou en actions dites non directionnelles ayant fait l'objet d'opérations de fusion/acquisition.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance (ESG), au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure ». Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance contribuent à la prise de décision du gérant. Le taux d'analyse extra-financière a pour objectif d'être constamment supérieur à 90%. La note ESG du FCP a pour objectif d'être supérieure à celle de son univers d'investissement.

Il n'existe pas d'indice de référence évaluant ou incluant des constituants en fonction des caractéristiques environnementales et / ou sociales. Il n'y a donc pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités durables sur le plan environnemental. Le FCP ne possède pas le Label ISR à la date du prospectus.

Le FCP correspond à la catégorie 2 proposée par l'AMF sur la communication sur les caractéristiques extrafinancières, soit une prise en compte des critères extra-financiers non significativement engageante dans la gestion.

En effet le FCP fait référence à la prise en compte des critères extra-financiers dans son DICI, Prospectus et Documentation Commerciale mais ne fait pas référence à des éléments extra-financiers dans sa dénomination.

2. Les Actifs (hors dérivés) :

• Les actions :

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des actions cotées de toutes capitalisations sur l'ensemble de marchés réglementés à travers l'Union Européenne et les pays de l'OCDE notamment la Suisse, la Norvège, la Turquie et les pays de l'Est. L'exposition aux petites capitalisations boursières pourra atteindre 50% de l'Actif Net.

La gestion de Gay-Lussac Europe Flex est orientée vers les marchés des actions européennes. Le fonds pourra cependant investir dans des actions hors Union Européenne et hors OCDE ainsi qu'en actions des pays émergents jusqu'à 10% de son actif net.

Le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investie en valeurs mobilières étrangère hors zone Euro (soit 100% de l'actif net).

Au total, le degré d'exposition au risque actions est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

• Les titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire, répartis de la façon suivante :

- soit conservés sous la forme de dépôts dans la limite de 10% de l'actif net du fonds ;
- soit placés en produits de taux, obligations, titres de créance et instruments de marché monétaire libellés en euros ou USD : les titres utilisés bénéficieront d'une notation « Investment Grade » ou « High Yield ». Le Fonds investira en titres émis aussi bien par des émetteurs privés que des émetteurs publics.
- la société de gestion privilégie toutefois le placement de la trésorerie dans des OPCVM/FIA « monétaires » ou « monétaires court terme » ou monétaires dits « dynamiques ».

La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et 10.

Au total, le degré d'exposition du FCP au de risque taux est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

• Les parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le FCP ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen, en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPC et fonds d'investissement peuvent être de tout type de classification.

Les OPC et fonds d'investissement sélectionnés peuvent être gérés par GAY-LUSSAC GESTION.

3. Les instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions
- indices
- devises
- taux

Natures des interventions :

- exposition
- couverture

Nature des instruments utilisés :

- futures
- Options (options d'achat – call- ou options de vente –put-)

Stratégies d'utilisation des dérivés :

Couverture partielle du portefeuille aux risques actions, taux, indices et devises.

Exposition partielle du portefeuille aux risques actions, taux, indices et devises.

Il n'y aura pas de surexposition. L'exposition pourra se faire sur des sous-jacents libellés en EUR ou USD.

Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation de Total Return Swaps.

4. Titres intégrant des dérivés :

Le FCP peut investir à titre accessoire et opportuniste (dans la limite de 10% de l'actif net) dans des titres intégrant des dérivés en exposition du portefeuille, en substitution des actions sous-jacentes de ces titres. Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA, ...), aux bons de souscription, warrants et CVG (Certificats de Valeurs Garanties). Le FCP n'aura pas recours aux Obligations Contingentes Convertibles (Cocos).

5. Dépôts :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit à hauteur de 10% de son actif net.

6. Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours temporairement à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net.

7. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : Néant.

8. Gestion des garanties financières : sans objet.

Profil de risque : Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux fluctuations du marché et qu'elle peut varier fortement.

Risque de perte en capital : Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés actions. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux marchés des actions : Le degré d'exposition au risque actions est compris entre 0% et 100% de l'actif net. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'une partie du portefeuille est investi sur les actions de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI). Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapide que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP pourra donc avoir le même comportement.

Risque de liquidité : Le volume réduit des marchés des petites et moyennes capitalisations peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, notamment en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative et/ou une suspension de celle-ci en cas de non-cotation des titres.

Risque de taux : Le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0 et 100% de l'actif net. Le FCP peut investir en obligations et sera donc soumis aux variations des taux d'intérêt. Lorsque les taux montent, la valeur des produits de taux détenus en portefeuille diminue. La hausse des taux peut donc provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit : Il s'agit du risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou de la défaillance d'un émetteur de titre de créance, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de ses actifs, et par conséquent la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de change : Le risque de change est le risque de baisse des investissements par rapport à l'€uro, devise de référence du portefeuille. La fluctuation des monnaies par rapport à l'€uro peut exercer une influence négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investie en valeurs mobilières étrangères hors zone €uro (soit au maximum 100% de l'actif).

Risque lié aux investissements sur les marchés émergents : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places financières. La fluctuation

des cours de ces valeurs peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une hausse ou baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié aux produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les facteurs de durabilité comprennent les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Dans leur politique de risque de développement durable, rendue publique conformément à l'article 3 du règlement du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations sur les investissements durables et les risques de durabilité et modifiant la directive (UE) 2016/2341, les sociétés de gestion françaises comprennent des informations sur les risques liés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité.

Risques liés à la prise en compte des risques de durabilité : Actuellement, il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement reconnus dont il faut tenir compte pour s'assurer que les investissements sont durables, et le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de développement.

L'application des critères ESG au processus d'investissement dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons non financières, ce qui peut impliquer de renoncer à certaines opportunités de marché disponibles pour d'autres FCP qui n'utilisent pas de critères ESG ou de durabilité.

Les informations ESG disponibles, que ces dernières proviennent de fournisseurs de données tiers ou des émetteurs eux-mêmes, peuvent être incomplètes, inexactes, parcellaires, ou indisponibles, ce qui peut avoir un impact négatif sur un portefeuille qui s'appuie sur ces données pour évaluer l'inclusion ou l'exclusion appropriée d'un titre. L'approche de la finance durable sera amenée à évoluer et à se développer au fil du temps, à la fois en raison de l'affinement des processus de décision d'investissement visant à prendre en compte les facteurs et les risques ESG, mais aussi en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

Principaux risques environnementaux

Risques	Principaux sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques physiques	- Risques en matière de pollution - Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie - Risques liés à la dégradation de la qualité de l'eau - Risques en matière d'amiante - Risques d'inondation - Risques de montée des eaux - Risques d'accélération de la perte de la biodiversité	Moyenne	Moyen terme	Modéré
Risques de transition	- Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie ou de changement climatique	Moyenne	Moyen Terme	Modéré
Risque de responsabilité	- Risques liés à des activités présentant un risque de contentieux	Moyenne	Moyen Terme	Modéré

Principaux risques sociaux et de mauvaise gouvernance

Risques	Principaux Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques sociaux	- Risques liés au manque de diversité et d'égalité des chances pour tous - Risques liés au manque de participation des salariés dans les processus de décisions - Risques liés au manque de formation continue et de développement professionnel - Risques liés à un environnement non multigénérationnel - Risques liés à un manque d'équilibre vie professionnelle/vie privée - Risques liés aux pandémies et au travail à distance	Moyenne	Moyen terme	Modéré
Risques de gouvernance	- Risques liés à la structure de gouvernance - Risques liés à la rémunération des dirigeants - Risques liés aux conventions réglementées - Risques en matière de corruption	Moyenne	Moyen Terme	Modéré

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- Parts A : tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques.
- Parts I : tous souscripteurs et plus particulièrement les institutionnels.

Les parts du Fonds sont éligibles aux contrats d'Assurance-vie.

Le Fonds convient à des investisseurs recherchant une performance décorrélée des indices.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels, de la durée recommandée de ce placement mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente aux marchés des actions et de la stratégie dynamique du Fonds.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Restrictions d'investissement

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ni admises en vertu d'une quelconque loi applicable dans un Etat américain. Ses parts ne doivent pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires ou possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (US Person et assimilée) tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Régulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adopté par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Indication sur le régime fiscal : La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10% de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds.

Le Fonds ne proposant que des parts de capitalisation, la fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de part de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre chargé de clientèle ou de votre conseiller fiscal. Cette prestation ne pourra en aucun cas être facturée ni au Fonds ni à la société de gestion.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en français, ainsi que les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion de portefeuille : GAY-LUSSAC GESTION - 45, avenue George V - 75008 Paris. Tél. : 01.45.61.64.90. Ces documents sont également disponibles sur le site www.gaylussacgestion.com
- Date d'agrément par l'AMF : 29 septembre 2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Marchés financiers. L'année 2025 s'est inscrite dans un régime « risk-on » globalement porteur pour les actions, malgré des épisodes de volatilité liés au calibrage des baisses de taux, aux incertitudes géopolitiques et à la concentration de la performance autour de quelques thèmes (notamment l'IA). Sur l'année civile, le STOXX 600 Net Return progresse de +19,8%, le S&P 500 Total Return de +17,9%, le Nasdaq (Nasdaq-100 Total Return) de +21%, tandis que le segment européen des petites capitalisations (proxy : STOXX Europe Small 200, performance « benchmark ») affiche +17,0%.

La comparaison smallcaps vs largecaps ressort donc défavorable aux petites capitalisations en Europe, l'écart s'expliquant classiquement par une prime de risque plus exigeante (sensibilité au financement, moindre visibilité bénéficiaire) et une préférence persistante pour les valeurs liquides. Aux États Unis, la dynamique est restée davantage tirée par les grandes capitalisations, alimentée par la surpondération des mégacaps technologiques dans les indices et la thématique « Magnificent Seven », ce qui a mécaniquement pénalisé la diffusion de la performance vers l'univers smallcap.

La lecture sectorielle est cohérente avec ce profil : aux États Unis, les secteurs liés à la « croissance structurelle » et à l'investissement (technologie, communication services, industriels) ont figuré parmi les moteurs, alors que des poches plus contraintes (énergie, santé, immobilier) ont davantage sous-performé dans un contexte de normalisation monétaire graduelle et de dispersion intra marché élevée. En Europe, la surperformance a été plus nettement « value/cyclique », avec un leadership des financières (banques) et de l'axe industriels/défense, tandis que les segments plus dépendants de la demande discrétionnaire et/ou de la Chine ont été plus hétérogènes.

Phrase facteur : le facteur Qualité a nettement sous-performé en 2025, prolongeant la faiblesse observée depuis 2024, car la rotation vers les expositions cycliques et value a été favorisée par la normalisation des taux, la pentification des courbes et la recherche de levier opérationnel, tandis que les « quality compounders » (souvent chers et assimilés à de la durée) ont vu leurs multiples plus contestés.

Politiques monétaires. La BCE a poursuivi l'assouplissement en abaissant notamment ses trois taux directeurs de 25 pb en juin 2025, ramenant le taux de dépôt à 2,00%, tout en maintenant la trajectoire de contraction des portefeuilles APP/PEPP via l'arrêt des réinvestissements. La Fed a basculé vers des baisses de taux en fin d'année, avec une séquence de réductions (septembre, octobre, décembre) portant la fourchette des fed funds à 3,50%–3,75%. La BoE a également abaissé son taux directeur en décembre 2025 à 3,75%, sur un vote serré, signalant une détente des tensions inflationnistes sans déclarer victoire.

Économie. En 2025, l'inflation a continué de refluer (États Unis : autour de 2,7% en décembre selon les références de marché ; Royaume Uni : 3,2% au moment de la décision de décembre), tandis que la zone euro s'est rapprochée de la cible de 2%, créant l'espace politique pour l'assouplissement monétaire. Sur les taux longs, le 10 ans est resté à des niveaux élevés (aux États Unis, autour de 4% en fin d'année), et la courbe s'est globalement pentifiée : la détente plus rapide du court terme, sous l'effet des baisses de taux, a réduit l'inversion/augmenté les spreads 2–10 ans, un schéma observable aussi en Europe et au Royaume Uni, même si l'ampleur a varié selon la dynamique de croissance, les primes de terme et les trajectoires budgétaires.

En lien avec notre processus de gestion et en accord avec notre comité macroéconomique, les principales opérations de l'exercice 2025 sont les suivantes :

Achats : ABP Nocivelli, Akwel, Bouvet, Cewe, E.ON, Essilor Luxottica, EVS Broadcast, Galderma, Ferroival, Sarantis, Clinica Baviera, Kri Kri Milk, Lotus Bakeries, Norconsult, Powersoft, Prysmian, Public Power Corp., Reway Group, Safran, Sidetrade, LDC, SOL, Streamwide, Virbac,

Ventes : Acea, Alten, Amadeus Fire, Arcadis, Argan, ASML, Assa Abloy, Diageo, Do & Co, Equasens, TFF, Crit, Interparfums, JDC Group, LSEG, LVMH, Marsh & McLennan, Mensch und Machine, Michelin, Microsoft, MIPs, Novo Nordisk, Pernod Ricard, RELX, Robertet, Sanlorenzo, SAP, Sword Group, Technogym, Vossloh.

Performances

Au 31 décembre 2025, les valeurs liquidatives des différentes parts de Gay-Lussac Europe Flex s'établissent à :

- Part A : 177,08€, soit une performance de -2,86%
- Part I : 12 521,81€ soit une performance de -2,18%

Information ESG

Cet OPCVM ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

La méthode utilisée par la société de gestion pour le calcul du risque global est celle du calcul de l'engagement.

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice 2025 est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Actifs éligibles au PEA

OPC non éligible au PEA.

Procédure de choix des intermédiaires

Gay-Lussac Gestion dispose d'une procédure formalisée d'agrément et de suivi des prestataires de service d'investissement utilisés pour l'exécution des ordres. Cette procédure repose sur des critères d'appréciation de la prestation, tant qualitatifs que de coût. Une fois agréés, ces prestataires font l'objet d'une revue régulière afin de s'assurer du maintien d'une qualité de service et d'exécution optimale. Les relations avec ces prestataires sont formalisées dans le cadre de conventions d'exécution d'ordres.

La politique de sélection des contreparties est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Droits de vote

Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le Fonds sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

La politique de vote est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION

En lien avec les dispositions des directives 2011/61/UE et 2014/91/UE (respectivement Directives AIFM et UCITS V) et réglementations associées, GAY-LUSSAC GESTION (ci-après « la SGP ») s'engage à établir, mettre en oeuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques.

La politique de rémunération établie par GAY-LUSSAC GESTION n'encourage pas à une prise de risque incompatible avec la stratégie, la nature, la portée et la diversité de ses activités. Cette politique est conçue de manière à éviter toute situation de conflits d'intérêts et prévenir des prises de risques inconsidérés et incompatibles avec les intérêts des clients.

Le règlement SFDR, notamment au sein de son article 5, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération « des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées et sont compatibles avec l'intégration des risques en matière de durabilité ».

Depuis le 10 mars 2021, GAY-LUSSAC GESTION a intégré les recommandations de l'article 5 du règlement SFDR et a mis à jour sa politique de rémunération qui, dorénavant, prend en compte de critères de « durabilité » dans sa partie relative à la détermination de la composante variable de la rémunération des collaborateurs en ce inclus la prise en compte des « risques en matière de durabilité ».

La prise en compte, dans la politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION, des risques en matière de durabilité repose sur une combinaison d'objectifs tant collectifs qu'individuels.

Ces objectifs sont mis à jour de manière trimestrielle lors du comité ESG et tiennent compte des risques identifiés par ce Comité. La politique de rémunération applicable au titre de l'exercice 2025 a été revue lors de la réunion de présentation des risques.

Année d'attribution	2025	2024
(Ensemble des collaborateurs)	En K€	En K€
	(Réel)	(Réel)
Salaires fixes	2 281	1 784
Rémunérations variable totales (Différées + non différées)	537	495
Rémunérations variables non différées	537	495
Rémunérations variables différées		
TOTAL	2 818	2 279

Règlement SFTR

La société Gay-Lussac Gestion n'utilise pas dans sa gestion courante les opérations de financement sur titres et les contrats d'échange sur rendement global.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

GAY-LUSSAC EUROPE FLEX

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

GAY-LUSSAC GESTION

45, avenue George V

75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GAY-LUSSAC EUROPE FLEX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

GAY-LUSSAC EUROPE FLEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

GAY-LUSSAC EUROPE FLEX*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3***Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

GAY-LUSSAC EUROPE FLEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron



2026.04.15 17:55:31
+0200

COMPTES ANNUELS



BILAN

Actif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	23 957 896,71	38 017 980,32
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	23 957 896,71	38 017 980,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	180 821,04	176 408,82
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	180 821,04	176 408,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	1 212 000,01
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	1 212 000,01
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	998 980,41
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	998 980,41
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 842 371,12	2 236 511,98
OPCVM	1 842 371,12	2 236 511,98
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	144 823,38	182 724,97
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	26 125 912,25	42 824 606,51
Créances et comptes d'ajustement actifs	647 567,24	622 115,02
Comptes financiers	225 475,48	162 032,34
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	873 042,72	784 147,36
Total Actif I + II	26 998 954,97	43 608 753,87

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	27 495 376,12	44 778 874,30
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-670 123,19	-1 515 707,06
Capitaux propres I	26 825 252,93	43 263 167,24
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	26 825 252,93	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	144 823,17	182 724,95
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	144 823,17	182 724,95
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	28 878,87	47 162,84
Concours bancaires	-	115 698,84
Sous-total autres passifs IV	28 878,87	162 861,68
Total Passifs: I + II + III + IV	26 998 954,97	43 608 753,87

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	686 027,97	1 100 102,20
Produits sur obligations	15 256,91	43 192,45
Produits sur titres de créance	1 124,93	74 107,21
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	34 479,22	43 448,29
Sous-total Produits sur opérations financières	736 889,03	1 260 850,15
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-6 596,45	-4 855,77
Sous-total charges sur opérations financières	-6 596,45	-4 855,77
Total Revenus financiers nets (A)	730 292,58	1 255 994,38
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-372 166,39	-596 441,73
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-372 166,39	-596 441,73
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	358 126,19	659 552,65
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-87 636,96	-141 602,95
Sous-total revenus nets I = C + D	270 489,23	517 949,70

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-1 084 327,92	-453 519,45
Frais de transactions externes et frais de cession	-228 626,26	-350 073,75
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-1 312 954,18	-803 593,20
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	198 227,15	98 492,74
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-1 114 727,03	-705 100,46
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	346 331,13	-1 694 274,71
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-27 158,32	11 150,48
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	319 172,81	-1 683 124,23
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-145 058,20	354 567,93
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	174 114,61	-1 328 556,30
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-670 123,19	-1 515 707,06

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : Le FCP, a pour objectif de rechercher, au travers d'une allocation d'actifs discrétionnaire et de la sélection de titres, une performance annualisée nette supérieure à 5%, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, par un placement à dominante actions, investi sur les marchés des pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance, et promouvant des caractéristiques sociales et environnementales.

L'objectif de performance est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion et ne constitue pas une garantie de rendement.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Actif net total	26 825 252,93	43 263 167,24	61 239 566,26	67 305 331,04	65 250 876,98

Exprimés en EUR	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
-----------------	------------	------------	------------	------------	------------

PART A

FR0013280211

Nombre de parts ou actions	56 154,904	103 509,25	151 966,555	172 407,816	141 822,306
Valeur liquidative unitaire	177,08	182,30	189,43	179,54	202,70
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-6,38	-1,52	0,87	1,52	9,64

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
PART I					
FR0013280237					
Nombre de parts ou actions	1 348,13	1 905,497	2 456,722	2 923,987	2 619,032
Valeur liquidative unitaire	12 521,81	12 801,28	13 209,29	12 432,01	13 937,72
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-360,38	-15,51	148,72	193,08	795,46

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

A- Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché. Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :
 - Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
 - Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
 - Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
 - Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
 - Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
 - Les parts ou actions d'O.P.C et Fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

2- Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont Bloomberg et Telekurs.

- Asie-Océanie : extraction après-midi pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction matin pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction fin d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction début d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Contribueurs : extractions sur mesure en fonction des disponibilités des prix, et des modalités définies par la Société de Gestion.

Le fixing utilisé pour les devises est le fixing BCE.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le deltamultiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation des sommes distribuables pour les Parts A et I.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	43 263 167,24	61 239 566,26
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	4 594 040,73	3 707 323,66
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-20 396 299,86	-19 856 557,90
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	358 126,19	659 552,65
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-1 312 954,18	-803 593,20
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	319 172,81	-1 683 124,23
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	26 825 252,93	43 263 167,24

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART A

FR0013280211	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	9 287,154	1 718 558,20
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-56 641,5	-10 409 518,40
Solde net des souscriptions/rachats	-47 354,346	-8 690 960,20

PART A

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART I

FR0013280237	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	221	2 875 482,53
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-778,367	-9 986 781,46
Solde net des souscriptions/rachats	-557,367	-7 111 298,93

PART I

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013280211	PART A	Capitalisable	EUR	9 944 217,41	56 154,904	177,08
FR0013280237	PART I	Capitalisable	EUR	16 881 035,52	1 348,13	12 521,81

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Grèce+/-	Italie+/-	Allemagne+/-	Norvège+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	23 957,90	9 754,53	4 585,51	2 074,73	1 688,45	1 605,34
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-3 830,97	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	20 126,93	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Espagne	180,82	-	-	180,82	180,82	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	180,82	-	-	180,82	180,82	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	225,48	-	-	-	225,48
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	19 226,96	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	19 226,96	-	-	225,48

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	225,48	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	10 232,78	7 789,07	1 205,11
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	225,48	-	-	-	10 232,78	7 789,07	1 205,11

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	NOK+/-	USD+/-	CHF+/-	GBP+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 605,34	1 069,47	278,46	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	422,89	-	-	-
Comptes financiers	-	174,56	-	0,90	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-2 506,38	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	1 605,34	-839,46	278,46	0,90	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	180,82	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	180,82	-	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	647 567,24
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	647 567,24
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-25 798,35
Dépôts de garantie	-
Frais dépositaire sur transactions	-3 080,52
Total des dettes	-28 878,87
Total des créances et dettes	618 688,37

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	- part A : 1,50% ttc maximum - part I : 0,80% ttc maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Aucune commission de mouvement n'est perçue par la société de gestion.
		Un montant forfaitaire de 0 à 18€ selon la place est perçu par le dépositaire
Commission de surperformance	Actif net	12% TTC au-delà d'une performance nette de frais de gestion annuelle de 5% en « high on high »

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

La société de gestion a dénoncé l'option à la TVA le 01/10/2015 en application de l'article L-260 B du Code Général des Impôts.

Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement de créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier, les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents, sont hors champs des blocs de frais évoqués ci-dessus et sont à la charge du fonds. L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Les modalités de calcul de la commission de surperformance (CSP) :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds (net de frais de gestion fixe) et « l'actif de référence » réalisant une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul, en enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions et aux rachats du FCP.

Les modalités de calcul de la commission de surperformance pour les parts A et I sont les suivantes : la période de référence est fixée à cinq ans. Elle correspond à la période durant laquelle la performance de l'OPCVM est mesurée et comparée à celle d'une performance minimale nette de 5% sur un an. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq ans maximum, toute sous-performance de l'OPCVM par rapport à une performance minimale de 5% par an soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

L'assiette de calcul de la surperformance est l'actif net de tous frais mais avant imputation des provisions au titre de la commission de surperformance. Ces commissions de surperformance sont directement imputées au compte de résultat du FCP à chaque valeur liquidative. La provision constituée est définitivement cristallisée et acquise à la fin de chaque période d'observation. La provision, lorsque positive, est donc remise à zéro dès lors qu'elle est payée à la Société de gestion.

PART A

FR0013280211	31.12.2025
Frais fixes	204 740,87
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART I

FR0013280237	31.12.2025
Frais fixes	167 425,52
Frais fixes en % actuel	0,80
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400NKW5	MACROSPHERE GLOBAL FUND PART B	1 030 990,00
	FR001400NKZ8	MACROSPHERE GLOBAL FUND PART I	257 236,82
Total			1 288 226,82

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	270 489,23	517 949,70
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	270 489,23	517 949,70
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	270 489,23	517 949,70

PART A

FR0013280211	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	55 462,43	150 499,03
Total	55 462,43	150 499,03
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART I

FR0013280237	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	215 026,80	367 450,67
Total	215 026,80	367 450,67
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 114 727,03	-705 100,46
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 114 727,03	-705 100,46
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 114 727,03	-705 100,46

PART A

FR0013280211	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-413 858,03	-308 105,12
Total	-413 858,03	-308 105,12
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART I

FR0013280237	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-700 869,00	-396 995,34
Total	-700 869,00	-396 995,34
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			23 957 896,71	89,31
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			23 957 896,71	89,31
act de ser d interm pour le transport de fret			164 400,00	0,61
ID LOGISTICS GROUP	EUR	400	164 400,00	0,61
act d ingenierie et de cons technique connexe			1 085 198,01	4,05
NORCONSULT ASA	NOK	280 000	1 085 198,01	4,05
Activites de medecine specialisee			1 118 250,00	4,17
GRUPO CLINICA BAVIERA	EUR	22 500	1 118 250,00	4,17
Activites photographiques			259 500,00	0,97
CEWE STIFT AKT	EUR	2 500	259 500,00	0,97
Assurances non-vie			1 069 468,09	3,99
BERKSHIRE HATAW B	USD	2 500	1 069 468,09	3,99
Aut act des sers fin. hors ass et fonds de pension			2 152 700,00	8,02
BOIRON	EUR	19 000	575 700,00	2,14
PERRIER (GERARD)	EUR	19 000	1 577 000,00	5,88
Autres activites de service informatique			564 800,00	2,11
QUEST HOLDINGS S A	EUR	80 000	564 800,00	2,11
Comm détail articles sport en magasin spécialisé			837 000,00	3,12
JUMBO SA	EUR	30 000	837 000,00	3,12
Comm Gros Prod. pharmaceutiques			822 000,00	3,06
GREGORY SARANTIS	EUR	60 000	822 000,00	3,06
Cons de batiments residentiels et non residentiels			260 000,00	0,97
HEXAOM SA	EUR	8 000	260 000,00	0,97
Construction aeronautique et spatiale civile			118 960,00	0,44
SAFRAN	EUR	400	118 960,00	0,44
Construction lourde			725 000,00	2,70
ABP NOCIVELLI SPA	EUR	100 000	725 000,00	2,70
Construction routes et autoroutes			1 312 260,00	4,89
FERROVIAL SE	EUR	14 000	774 760,00	2,89
REWAY GROUP SPA	EUR	50 000	537 500,00	2,00
Distribution combustibles gazeux par conduites			250 560,00	0,93
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	1 600	250 560,00	0,93
Édition d'autres logiciels			775 200,00	2,89
SIDETRADE	EUR	2 000	484 000,00	1,80
STREAMWIDE	EUR	4 000	291 200,00	1,09

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Élevage volailles			355 600,00	1,33
SOCIETE LDC SA	EUR	4 000	355 600,00	1,33
Fabr. pain et pâtisserie fraîche			471 000,00	1,76
LOTUS BAKERIES	EUR	60	471 000,00	1,76
Fabr. parfums et Prod. pour la toilette			549 900,00	2,05
LOREAL SA	EUR	1 500	549 900,00	2,05
Fabr articles en fils métalliques, chaîne& ressort			390 000,00	1,45
CENERGY HOLDINGS SA	EUR	26 000	390 000,00	1,45
Fabr autre fil & câble électronique ou électrique			129 570,00	0,48
PRYSMIAN SPA	EUR	1 500	129 570,00	0,48
Fabr équipements hydrauliques et pneumatiques			622 700,00	2,32
KSB VZ PFD	EUR	650	622 700,00	2,32
Fabr équipmt électrique & électronique automobile			446 654,00	1,66
AKWEL SA	EUR	54 470	446 654,00	1,66
Fabrication d'équipements communication			119 739,00	0,45
POWERSOFT SPA	EUR	7 170	119 739,00	0,45
Fabrication gaz industriels			562 925,00	2,10
SOL SPA	EUR	11 500	562 925,00	2,10
Fabrication glaces et sorbets			532 000,00	1,98
KRI KRI MILK INDUSTRY SA	EUR	28 000	532 000,00	1,98
Fabrication machines diverses d'usage général			536 000,00	2,00
PRECIA SA	EUR	20 000	536 000,00	2,00
Fabrication préparations pharmaceutiques			278 462,53	1,04
GALDERMA GROUP LTD	CHF	1 600	278 462,53	1,04
Fabrication Prod. électroniques grand public			147 400,00	0,55
EVS BROADCAST EQUIPMENT	EUR	4 000	147 400,00	0,55
Fabrication Prod. pharmaceutiques base			429 000,00	1,60
VIRBAC SA	EUR	1 200	429 000,00	1,60
Fabr instrumt & fourn. à usage médical,dentaire			269 900,00	1,01
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	1 000	269 900,00	1,01
Production d'électricité			1 352 250,00	5,04
E.ON SE	EUR	50 000	806 250,00	3,01
PUBLIC POWER CORP	EUR	30 000	546 000,00	2,03
Promotion immobiliere			1 833 710,00	6,84
GEK TERNA SA	EUR	50 500	1 283 710,00	4,79
LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS	EUR	11 000	550 000,00	2,05
Services auxiliaires des transports terrestres			470 226,60	1,75
SMTPC	EUR	16 854	470 226,60	1,75
Toutes aut act specialisees. scientifiques et tech			2 091 463,48	7,80
BOUVET ASA	NOK	100 000	520 138,48	1,94
NEURONES	EUR	36 500	1 571 325,00	5,86

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Transports routiers fret			854 100,00	3,18
STEF	EUR	6 500	854 100,00	3,18
Obligations			180 821,04	0,67
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			180 821,04	0,67
Autres activités de télécommunications			180 821,04	0,67
CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	EUR	200 000	180 821,04	0,67
Parts d'OPC et fonds d'investissements			1 842 371,12	6,87
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			1 842 371,12	6,87
HORIZON CAPITAL UCITS SICAV	EUR	4 941,54	554 144,30	2,07
MACROSPHERE GLOBAL FUND PART B	EUR	10 000	1 030 990,00	3,84
MACROSPHERE GLOBAL FUND PART I	EUR	2,5	257 236,82	0,96
Total			25 981 088,87	96,85

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO STOXX 0326	-41	-	29 725,00	-2 374 478,10
S&P 500 EMI 0326	-5	-	2 510,64	-1 456 489,36
Sous total		-	32 235,64	-3 830 967,46
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	32 235,64	-3 830 967,46

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO-BTP FU 0326	25	-	10 500,00	3 004 500,00
US 10 YR NO 0326	50	-	35 239,36	4 784 574,47
US 5 YR NOT 0426	110	-	38 763,06	10 232 779,49

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
US ULTRA BO 0326	12	-	28 085,11	1 205 106,38
Sous total		-	112 587,53	19 226 960,34
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	112 587,53	19 226 960,34

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO FX 0326	20	19 361,70	-	-2 506 382,98
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		19 361,70	-	-2 506 382,98

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Montant (*)	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	25 981 088,87
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-32 235,64
Total instruments financiers à terme - taux	-112 587,53
Total instruments financiers à terme - change	19 361,70
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	998 504,40
Autres passifs (-)	-28 878,87
Total = actif net	26 825 252,93

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE III

ANNEXE IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Gay-Lussac Europe Flex

Identifiant de l'entité légale : 9695008COHEPGLZ7W427

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il a favorisé les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) ainsi que la mise en place d'un système de gestion des risques. bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a eu une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> avec un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

En tant que fonds classés article 8, le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Afin de mesurer l'atteinte de ces objectifs, particulièrement l'atténuation du changement climatique, plusieurs indicateurs sont calculés et comparés à l'indice de référence avec l'objectif d'être toujours meilleur. Pour cela, le fonds regarde en priorité l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. Le fonds regarde aussi l'exposition au charbon, aux combustibles fossiles ainsi qu'un score d'exposition au risque de biodiversité.

Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité ayant pour but l'atténuation du changement climatique sont l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. Les indicateurs de durabilité sont à retrouver dans le reporting extra-financier semestriel du fonds ci-joint : https://www.gaylussacgestion.com/wp-content/docs/gay-Lussac-europe-flex_12_2025_reporting-extra-financier_fr_fr.pdf

...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'intensité carbone scope 1+2 du fonds est passée de 71.50 à 86.2 en 2025 et celle du scope 3 de 306.9 à 428.3. Le taux d'alignement aux Accords de Paris est passé lui de 27% à 21.2% en 2025.

Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR en réalisant 2.2% d'investissements alignés à la Taxonomie européenne.

Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR sans réaliser d'investissements durables.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Gay-Lussac Europe Flex a pris en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

L'évaluation et le suivi des principales incidences négatives sont réalisés à travers le déploiement de la méthodologie ISR propre à Gay-Lussac Gestion dans le processus d'investissement des différents produits de la gamme de fonds.

L'implémentation de cette méthodologie se fait au travers de plusieurs outils :

- Politique d'exclusion sectorielle,
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote,
- Un suivi des controverses des entreprises émettrices,
- Suivi et recherche d'indicateurs clés d'impact (KPIs) négatifs obligatoires, tels que définis de l'Annexe I du règlement 2022/1288,
- Respect des codes internationaux,
- Signataire des UN-PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2019/2088, le Fonds vise à contribuer à la transparence sur les principaux impacts négatifs des investissements grâce aux indicateurs PAI obligatoires dans le rapport extra-financier semestriel.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Principales incidences négatives	Description des principales incidences négatives	Méthode(s) d'atténuation
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Émissions de GES Scope 1 et 2, et émissions de GES Scope 3. Sur base des émissions absolues, soit publiées, soit estimées. Les émissions de GES sont exprimées en tonnes de CO2. De nombreux types de GES sont pris en compte et exprimés en tonnes de CO2.	Exclusions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact ; suivi des controverses ; prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Empreinte carbone	$\frac{\sum_i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{investor company's enterprise value}} \times \text{investor company's Scope 1, 2 and 3 GHG} \right)}{\text{current value of all investments (€M)}}$	
Intensité carbone	$\frac{\sum_i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{current value of all investments (€M)}} \times \frac{\text{investor company's Scope 1, 2 and 3 GHG}}{\text{investor company's €M revenue}} \right)}{\text{investor company's €M revenue}}$	
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles. Sur base de l'identification des entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage de divers types de carburants fossiles.	Exclusion pour toutes les stratégies du charbon thermique et restrictions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact
Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable	Exprimée en pourcentage de la consommation totale par rapport à la consommation d'énergies renouvelables.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Intensité de consommation énergétique	Gigawatt-heure sur million d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds.	Indicateur d'impact à développer
Activités qui ont impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité	<p>Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité. Il s'agit de la part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont une incidence négative sur ces zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entraînant la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces et la perturbation des espèces pour lesquelles la zone protégée a été désignée ; et - lorsque les conclusions ou les mesures d'atténuation nécessaires identifiées par l'une des évaluations suivantes n'ont pas été mises en œuvre conformément à certaines lois. 	Indicateur biodiversité : transparence dans les rapports périodiques extra-financiers
Emissions rejetées dans l'eau	Tonnes d'émissions toxiques par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds. Les émissions toxiques rejetées dans l'eau concernent notamment les nitrates, les émissions directes de phosphate, ou encore les émissions directes de pesticides.	Indicateur d'impact à développer, suivi des controverses
Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux divisé par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG, Suivi des controverses
Violations des principes de l'UN Global Compact ou des principes de l'OCDE	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont considérées comme violant les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.	Suivi des controverses, exclusions normatives
Mixité du conseil d'administration	Rapport moyen entre les membres féminins et masculins du conseil d'administration dans les entreprises dans lesquelles nous investissons.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG

Inégalité de rémunération H/F	Les inégalités de revenus salariaux entre les hommes et les femmes se définissent par un écart de salaire entre les hommes et les femmes, écart souvent exprimé en pourcentage des revenus des hommes.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Exposition aux armes controversées (mines anti-personnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et armes biologiques)	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont impliquées dans la production ou la vente de mines anti-personnel, de munitions à fragmentation, d'armes chimiques et d'armes biologiques.	Politique d'exclusion sectorielle



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
GERARD PERRIER	Industrie	5,89%	France
NEURONES	Technologie de	5,87%	France
GEK TERNA SA	Industrie	4,80%	Grèce
CLINICA BAVIERA	Santé	4,18%	Espagne
NORCONSULT AS	Industrie	4,05%	Norvège
BERKSHIRE	Finance	4,00%	Etats-Unis
STEF	Industrie	3,19%	France
JUMBO SA	Consommation	3,13%	Grèce
SARANTIS SA	Alimentation	3,07%	Grèce
E.ON SE	Services aux	3,01%	Allemagne
FERROVIAL SE	Industrie	2,89%	Espagne
AZIENDA	Industrie	2,71%	Italie
KSB SE & CO	Industrie	2,33%	Allemagne
BOIRON SA	Santé	2,15%	France

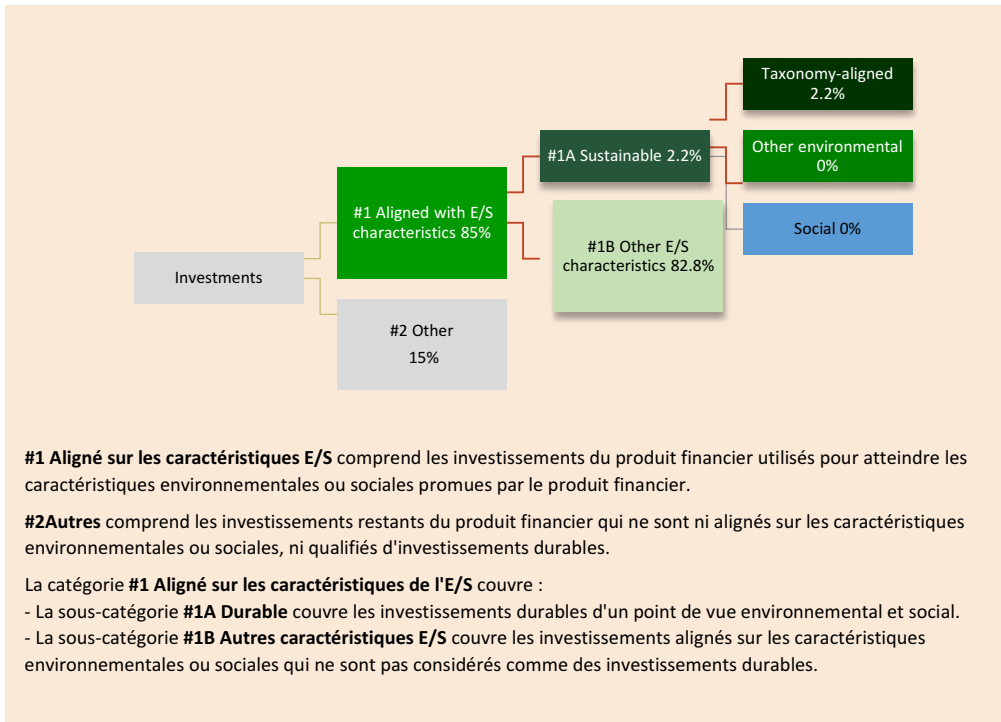
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir **02/01/2025-31/12/2025**



Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

2.2%.

● Quelle était la répartition des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Consumer Discretionary	6,95%
Consumer Staples	11,40%
Energie	1,05%
Immobilier	2,30%
Finance	4,47%
Health Care	11,15%
Industrials	39,74%
Information Technology	14,94%
Telecommunication Services	0,00%
Materials	2,35%
Utilities	5,65%
Exposition to fossil fuels (extraction, stockage...)	0.4%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR en réalisant 2.2% d'investissements alignés à la Taxonomie européenne.

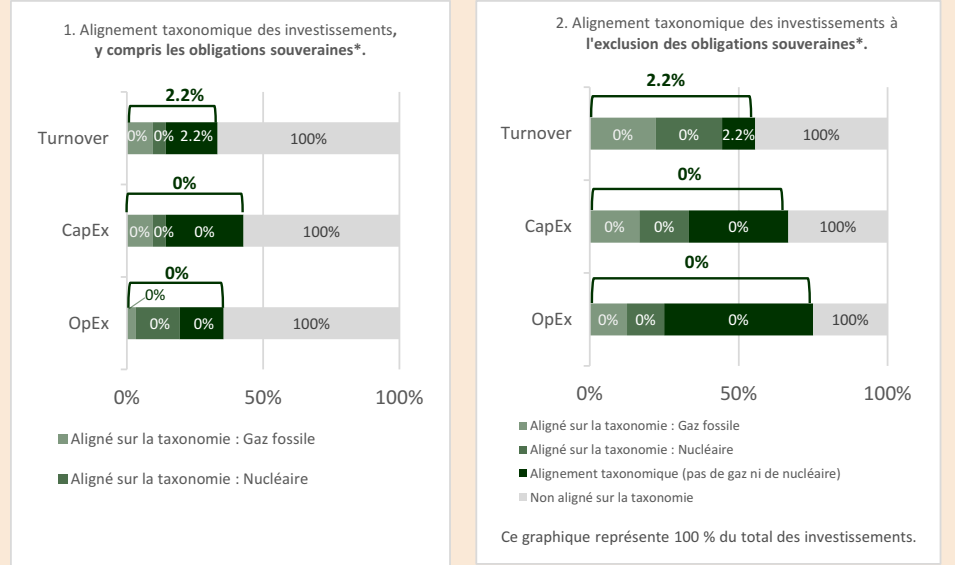
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?1**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?** Le fonds n'est pas investi dans des activités transitoires ou habilitantes.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
La part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes est de 0 %.



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?

Le fonds n'est pas investi dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Le fonds n'est pas investi dans des investissements socialement durables.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", , quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les 15 % d'investissements inclus dans la rubrique "#2 Autres" sont des investissements pour lesquels on ne dispose pas d'informations suffisantes pour procéder à une évaluation.

Cependant, le compartiment Gay-Lussac Europe Flex a mis en place une politique stricte d'exclusion des secteurs suivants afin d'établir des garanties environnementales ou sociales minimales :

Exclusion stricte	<ul style="list-style-type: none"> - Production et commercialisation d'armes chimiques, d'armes biologiques et d'armes à l'uranium appauvri, - Fabrication, stockage et services relatifs aux mines antipersonnel et aux bombes à fragmentation, conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo, - Les entreprises qui violent les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies, - Les entreprises qui violent les normes internationales.
Exclusion jusqu'à 5% du chiffre d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> - Production de cannabis récréatif, - Production, exploitation, transport et stockage du charbon thermique, - Activités liées à la pornographie ; - Activités liées aux jeux d'argent, - Production et exploitation de combustibles fossiles non conventionnels.
Exclusion jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires	Production de tabac.
Exclusion jusqu'à 30 % (inclus) du chiffre d'affaires	Production et exploitation de combustibles fossiles conventionnels. (en amont et en aval)



Quelles actions ont été entreprises pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds assure la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales en procédant à des évaluations approfondies de la durabilité des investissements. Ces évaluations permettent d'obtenir une compréhension claires des sujets ESG les plus importants de chaque entreprise. Sur cette base, une feuille de route est élaborée afin de pouvoir juger les progrès réalisés. De plus les gérants et analystes engagent la direction des entreprises investies afin de s'assurer des progrès réalisés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Pas d'indice de référence.

Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport aux indicateurs de durabilité afin de déterminer l'adéquation de l'indice de référence avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Pas d'indice de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'indice référence.

Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice général du marché ?

L'an dernier, le fonds a réalisé une performance de -2.9%. il n'a pas d'indice de référence.

